



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/30/08/01

Date de convocation :

26/08/2024

Objet de la délibération :

**Adhésion du Syndicat  
Intercommunal  
d'Alimentation en Eau  
Potable du Plateau des  
Combes au SIEHL  
Nota – Le Maire certifie**

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Épeugney le

06/09/2024

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

26/08/2024

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
10.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney  
Séance du 30 août 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le trente août à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume  
AYMONIN, Maire.

**Présents :** M. Guillaume AYMOUNIN, Mme Sonia  
DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane  
GAUTHIER, M. Romuald TAVERON, M. CLEMENT  
Jean-Michel, M. Gwenaël LE GALLO.

**Absent excusé :** M. Éric CLEMENT.

**Absents non excusés :** M. Nicolas DEAU, M. Stéphane  
LOGUIOT

**Procurations :** : M. Éric CLEMENT à Mme Sonia  
DESTAING.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du  
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection  
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,  
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour  
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le  
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du  
Plateau des Combes a sollicité une adhésion au Syndicat  
Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue au 1er janvier  
2025.

Il précise que le Comité syndical du 20 juin 2024 a validé  
par délibération cette demande.

En application des dispositions du CGCT, la présente  
délibération est soumise à l'accord des communes membres  
du SIEHL, qui doivent se prononcer dans les conditions de  
majorité qualifiée prévues par les textes.

La décision finale sera prise par arrêté de Monsieur le Préfet  
du Doubs ;

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le  
Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et  
représentés :

- Accepte l'adhésion du Syndicat intercommunal  
d'alimentation en eau potable du Plateau des Combes au  
SIEHL à compter du 1er janvier 2025

- Prend acte des conséquences de cette décision, à savoir une dissolution de plein droit du SIAEP PC à cette même date, une substitution du SIEHL à ce dernier et une adhésion des communes de Fournets-Luisans, Fuans et les Combes au SIEHL ;

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance

Guillaume CRETIN

